JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. FLECHEY

Les nouveaux impôts et le budget de 1876

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 257-265

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__257_0>

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

LES NOUVEAUX IMPOTS ET LE BUDGET DE 1876 (3).

En 1869, le budget comptait 1,798 millions de recettes et 1,740 millions de dépenses. Celui de 1874 s'élève à 2,533 millions de recettes contre 2,532 millions de dépenses : ainsi, entre les deux époques, les dépenses annuelles se sont accrues de 792 millions. On ne connaît que trop les raisons de cette formidable augmentation. La nature des dépenses et les sources des recettes que l'on a été obligé de créer pour faire face aux nouvelles et écrasantes obligations imposées au pays par les événements de 1870-1871, ont été mises en pleine lumière dans le remarquable rapport, sur le budget général de 1876, présenté par M. Wolowski à l'Assemblée nationale. C'est ce rapport qui nous a fourni les principaux éléments de notre étude.

Résumons d'abord la situation du pays au lendemain de la conclusion de la paix. La perte de l'Alsace-Lorraine nous avait enlevé environ 66 millions de recettes fiscales; d'autre part, en dehors de l'indemnité de 5 milliards, nous avions à réparer des dommages de toutes sortes (contributions de guerre, voies de communication détruites, victimes à indemniser, blessés à pensionner, etc.), sans parler des frais énormes nécessités par la reconstruction de notre matériel de guerre et de nos moyens de défense.

Même en laissant de côté ces dernières dépenses, on peut évaluer à environ 10 milliards le montant en capital de nos pertes, et à 700 millions le total des charges annuelles qui pèsent sur le budget.

---

(3) Les principaux éléments de cette étude sont empruntés au Rapport général de M. Wolowski sur le budget de 1876.

Toutefois, il importe de distinguer les charges permanentes de celles qui sont purement temporaires; c'est ce qui a été fait dans le tableau suivant :

Charges imposées au Trésor par suite de la guerre de 1870 (*millions de francs*).

			Intérêt.	
Charges permanentes	Emprunt de 2 milliards		138,975,205	385,831,821
	— 3 milliards		207,026,310	
	— 750 millions		39,830,306	
Charges non permanentes	Annuité (emprunt Morgan) pendant	39 ans.	17,300,000	110,126,619
	— (Remboursement à la compagnie de l'Est)	81 ans.	20,500,000	
	— Contributions de guerre ou dommages divers remboursés en partie aux communes	26 ans.	17,421,250	
	— Réparations des dommages causés par le génie militaire	26 ans.	1,848,000	
	— Remboursement aux communes et départements des avances faites pour casernement	13 ans.	4,343,749	
	Indemnité (réparation et construction de ponts)		5,413,620	
	— aux victimes de la guerre		5,300,000	
	Augmentation sur les pensions civiles et militaires		38,000,000	
		TOTAL		495,958,440

Ainsi, ce sont les emprunts votés par les lois des 12 août 1870, 20 juin 1871 et 15 juillet 1872, qui constituent la charge la plus lourde du budget. On n'a pas oublié sous le coup de quelles impérieuses nécessités furent émis ces emprunts et le concours empressé qu'apportèrent à leur émission les capitalistes de l'Europe et on pourrait dire du monde entier. Du même coup, notre dette était doublée, mais la France connaissait ses dépenses et comptait sur l'avenir pour réparer ses pertes. Voici, au surplus, quelle a été, de 1870 à 1875, la marche de cette dette :

Budget de la dette publique (*en millions*).

RENTES perpétuelles.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	ACCROISSEMENT de 1870 à 1875.
3 p. 100	335.9	365.5	365.3	364.9	364.7	364.4	+28.5(1)
4 p. 100	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	»
4 ½ p. 100	37.4	37.4	37.4	37.4	37.4	37.4	»
5 p. 100	»	52.0	190.7	346.0	346.0	346.0	+346.0
TOTAUX	373.7	455.3	593.8	748.7	748.5	748.2	+374.5
RENTES VIAGÈRES.							
D'ancienne origine	0.23	0.21	0.18	0.18	0.18	0.17	—0.06
Pour la vieillesse	5.95	6.51	6.90	7.11	7.40	7.70	+1.75
TOTAUX	6.18	6.72	7.08	7.29	7.58	7.87	+1.69
						TOTAL	376.19

La rente 4 p. 100 n'a été l'objet d'aucune augmentation. Celle du 4 ½ p. 100 a subi une légère diminution (2,049 fr. de rente) que nous avons négligée. L'augmentation a presque tout entière porté sur le 5 p. 100. En résumé, l'augmentation totale de la dette publique a été de 376 millions, dans laquelle les rentes

(1) Ce chiffre ne représente pas exactement le montant de l'emprunt 3 p. 100, 11 millions environ ayant été versés dès l'année 1870.

viagères entrent pour un chiffre insignifiant de 1,690,000 fr. (1). Les 375 millions d'augmentation provenant des emprunts correspondent à un capital de 6 milliards et demi environ, au taux d'émission.

Nous n'avons pas compris dans le chiffre total des charges tant permanentes que non permanentes imposées au Trésor, l'annuité payée par l'État à la Banque de France et sur laquelle nous devons encore 750 millions. On sait que l'emprunt de 1,550 millions, contracté par l'État avec la Banque, doit être remboursé en 1879. Les 200 millions payables en 1874 ont été versés, mais l'Assemblée avait songé un instant à prolonger l'époque contractuelle de la libération. La Banque a insisté pour l'exécution fidèle du contrat en offrant d'ailleurs à l'État de lui avancer 80 millions remboursables immédiatement après le dernier paiement de la première dette. Cette avance n'a pas encore été réclamée au moment où nous écrivons, et la dette de l'État vis-à-vis de cet établissement se répartit toujours ainsi aux termes du traité : 150 millions en 1876, 300 millions en 1877, 150 millions en 1878, 150 millions en 1879. L'année 1877 est particulièrement chargée. Espérons que la plus-value des impôts et des circonstances plus favorables faciliteront le paiement de cette créance.

C'est ici le cas de rappeler que dès le 12 août 1870, avait été décrété le cours forcé des billets de banque. L'émission, limitée, à l'origine, à 1,800 millions de francs, fut successivement portée jusqu'à 3,200 millions (loi du 15 juillet 1872). Au 29 janvier 1874, la circulation était encore de 2,800 millions, ainsi répartie par nature de billets :

Billets de 5,000 et 1,000 fr.	922.0	millions.
— 100	884.6	—
— 50	274.6	—
— 25	28.6	—
— 20	628.4	—
5	93.6	—
TOTAL. . . .	2.831.8	—

Depuis, la diminution n'a fait que s'accentuer.

En fait, le cours forcé n'a plus qu'une existence nominale, mais, d'après les termes de la convention du 5 mai 1875, il ne sera levé légalement qu'au 1er janvier 1878, c'est-à-dire au moment où l'État ne sera plus débiteur de la Banque que de 300 millions.

Les dangers qui pouvaient résulter de l'extension énorme de la circulation des billets de banque, avec cours forcé, ont été complétement atténués par l'accroissement de l'importation des métaux précieux dans la période que nous étudions. Cet accroissement a d'ailleurs été général pour l'ensemble du commerce de 1869 à 1874, ainsi que le démontre le tableau suivant :

Commerce spécial.

ANNÉES.	MARCHANDISES générales. (Importation et exportation réunies).	MÉTAUX PRÉCIEUX. OR. Importation.	OR. Exportation.	OR. Total.	ARGENT. Importation.	ARGENT. Exportation.	ARGENT. Total.
	millions.	millions.					
1869 . . .	6.223	454.6	180.2	634.8	192.8	81.4	274.2
1870 . . .	5.669	310.3	190.6	500.9	106.0	70.6	176.6
1871 . . .	6.438	143.8	357.7	501.5	157.2	141.7	298.9
1872 . . .	7.331	141.8	194.7	336.5	240.9	138.6	379.5
1873 . . .	7.341	175.6	284.2	459.8	389.0	207.5	596.5
1874 . . .	7.625	517.0	85.6	602.6	434.4	73.5	507.9

(1) Avec cette remarque que les rentes viagères d'ancienne origine ont diminué constamment, tandis que celles pour la vieillesse ont constamment augmenté et dans une proportion beaucoup plus forte.

Si nous évaluons à 200 millions en moyenne l'annuité payée à la Banque et que nous les ajoutions aux 500 millions qui pèsent actuellement sur le budget, nous arriverons à un chiffre total de 700 millions de francs que la France se trouve avoir à payer en plus de ses dépenses ordinaires annuelles. En 1876, ce chiffre est couvert, à 16 millions près, par des recettes correspondantes. Il n'en est pas moins vrai que l'Assemblée n'a pu arriver à équilibrer le budget qu'à l'aide de nombreux et lourds impôts dont il nous paraît intéressant de donner ici un historique sommaire.

Ne voulant pas se prêter aux facilités apparentes du régime protecteur en matière d'impôts, l'Assemblée s'est courageusement décidée à imposer ou à réimposer les transactions, les productions et la consommation intérieure. Le résultat lui a donné raison.

Dès le lendemain de la guerre, elle votait, en 1871, les lois des 3 et 8 juillet, 22, 23 et 24 août; 1er, 4 et 16 septembre, et créait les taxes sur les marchandises (dont les surtaxes d'entrepôt) et un deuxième décime sur l'enregistrement. Les sucres étrangers étaient frappés ainsi que les sucres indigènes (5 p. 100) et l'impôt atteignait la fabrication de la bière. Les objets les plus divers furent imposés : valeurs mobilières, étrangères et françaises; assurances, baux, etc., effets de commerce, quittances, chemins de fer, voitures publiques et particulières, chevaux, billards, cercles, cartes à jouer, garantie des objets d'or et d'argent, ainsi que les matières suivantes : chicorée, papier, allumettes, tabac, huiles minérales. Tandis, enfin, qu'un deuxième décime frappait également le timbre et qu'on promulguait les nouvelles taxes postales, la circulation des vins et la consommation des alcools donnaient lieu à des taxes qui devaient porter jusqu'à 76 millions, en 1873, le chiffre maximum des nouvelles recettes.

Nous ne citons, à la charge de 1871, ni le droit de timbre des permis de chasse, ni l'impôt sur les poudres à feu, ni l'augmentation du droit sur les envois d'argent, qui ont été l'objet de lois abrogées postérieurement par celles des 20 décembre 1872 et 25 juillet 1873.

En 1872, on relève les lois des 22 et 30 janvier, 28 et 29 février, 29 et 30 mars, 29 juin, 16 et 23 juillet, et 2 août, imposant le tabac, les biens de mainmorte, la télégraphie privée, etc., etc. Les valeurs mobilières sont frappées deux fois, par un droit sur les titres au porteur et valeurs étrangères et par l'impôt de 3 p. 100 sur les revenus. Un droit d'enregistrement fixe gradué est établi ainsi que d'autres droits d'enregistrement. Les patentes sont particulièrement atteintes par 60 centimes additionnels et par 3 centimes $^{8}/_{10}$ en compensation des droits de timbre. Seule la loi du 26 juillet, qui promulguait le tarif spécifique des matières premières, a été abrogée par celle du 25 juillet 1873.

En 1873, le commencement de la session compte peu de votes d'impôts. Un décret du 26 février modifie le tarif des poids et mesures et constitue ainsi une source de recettes. On ne compte plus jusqu'en décembre que deux lois d'impôt, l'une le 29 mars, rehaussant le tarif des patentes, et l'autre, le 24 juillet, établissant 43 centimes additionnels également sur les patentes; mais en décembre les lois sont nombreuses. Le 29 décembre, une loi financière transforme les distributions de poste en bureau, et le 30 et le 31, l'Assemblée nationale vote successivement : le demi-décime sur les droits d'enregistrement, puis sur les contributions indirectes, le sucre et les droits de douane. En outre, tandis que les huiles miné-

rales voient les droits d'importation augmenter, les huiles non minérales, les savons, les stéarines et bougies sont imposés et les boissons atteintes à l'entrée et à l'expédition.

En 1874, le 19 février, l'Assemblée nationale vote le droit fixe sur les actes extra-judiciaires, plus une augmentation du droit proportionnel sur les effets de commerce, et le 21 mars, la taxe sur les viandes salées, l'impôt sur les bouilleurs de crû, en réduisant la tolérance dont ils étaient l'objet, et l'impôt de 5 p. 100 sur les transports à petite vitesse.

La session de 1875 inaugure encore de nouveaux impôts, mais leur nomenclature suffira pour démontrer que leur rapport ne peut plus avoir l'importance de ceux votés les années précédentes. Par les lois des 15 et 16 février, la Chambre compte en recettes les intérêts de retard sur les obligations souscrites, et frappe les entrepôts de Paris. Le 8 mars, elle établit des droits sur la dynamite et les explosibles à base de nitro-glycérine. La loi du 2 juin, à part les décimes sur le timbre des permis de chasse, repose exclusivement sur des impôts de douanes et de contributions indirectes, — 2 ½ décimes sur les sels de douanes, les autres sels, les poudres de chasse et de guerre, et les voitures publiques, déjà frappées du dixième en 1871 — répression de la fraude en matières de douanes, — droits sur les manquants. Enfin, le 21 juin, la Chambre frappait de nouveaux droits l'enregistrement.

M. Wolowski a rapproché les chiffres donnés par ces nouveaux impôts, en 1871, 1872, 1873, 1874, et les six premiers mois de 1875. Nous continuerons à doubler ces derniers pour pouvoir les rapprocher plus facilement des chiffres annuels. Si, d'un côté, l'on admet que le deuxième semestre est très-généralement plus fort de recettes que le premier, de l'autre, les désastres qui viennent de nous atteindre par suite des inondations affecteront, dans une certaine mesure, les revenus très-divers dont nous venons de donner la nomenclature et compenseront en moins cette plus-value. Nous ne relèverons, d'ailleurs, dans le tableau suivant que les recettes les plus importantes :

Les nouveaux impôts.

NATURE DES IMPÔTS.		1871.	1872.	1873.	1874.	1875 (évaluation).
Contributions directes	60 puis 43 centimes additionnels sur les patentes	»	»	45,405,403	32,880,464	32,091,578
	Autres recettes	»	4,874,283	9,749,964	9,852,612	9,615,014
		»	4,874,283	55,155,367	42,733,076	41,706,592
Taxes spéciales assimilées aux contributions directes	Taxe sur les voitures et sur les chevaux	»	2,622,731	9,348,033	9,573,992	9,969,914
	Autres recettes	»	1,575,467	3,524,670	5,605,369	5,528,568
		»	4,198,198	12,872,703	15,179,361	15,498,482
IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS. — Enregistrement	2e décime sur les droits d'enregistrement	8,794,000	28,728,000	29,193,000	29,681,000	31,056,000
	Taxe sur les assurances		7,536,000	7,967,000	8,405,000	6,230,000
	½ décime sur les droits d'enregistrement		»	»	12,377,000	15,810,000
	Autres recettes		28,203,000	31,474,000	35,740,000	37,556,000
		8,794,000	64,467,000	68,634,000	86,203,000	90,652,000
Timbre	Deux décimes sur le timbre	10,508,000	12,897,000	13,011,000	13,104,000	12,174,000
	Droit de timbre — Sur les effets de commerce		11,169,000	13,967,000	13,418,000	13,544,000
	Droit de timbre — Sur les quittances		13,240,000	13,432,000	13,647,000	13,792,000
	Autres recettes		12,984,000	7,946,000	18,473,000	23,108,000
		10,508,000	50,290,000	48,356,000	58,642,000	62,618,000

	NATURE DES IMPÔTS.		1871.	1872.	1873.	1874.	1875. (évaluation)
IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS (suite).	Douanes. . . .	Droits sur marchandises diverses	20,061,000	30,158,000	66,561,000	60,433,000	71,260,000
		Droits sur les sucres coloniaux	1,169,000	10,326,000	12,373,000	11,769,000	10,368,000
		et glucoses. étrangers.	»	5,145,000	10,176,000	4,307,000	5,926,000
		Autres recettes	»	8,834,000	10,618,000	16,398,000	16,978,000
			21,230,000	54,463,000	99,728,000	92,907,000	104,532,000
	Contributions indirectes. . .	Droit de circulation sur les vins	32,853,000	17,587,000	20,671,000	15,814,000	19,176,000
		Droit de consommation sur les alcools et mesures répressives		45,594,000	56,527,000	57,793,000	61,438,000
		5 p. 100 sur les sucres indigènes		18,646,000	33,222,000	30,972,000	31,800,000
		Tabacs	»	40,698,000	54,140,000	51,532,000	55,328,000
		Impôt de 5 p. 100 sur la petite vitesse	»	»	»	12,969,000	19,212,000
		Autres recettes	2,427,000	65,716,000	66,839,000	112,919,000	104,002,000
			36,280,000	188,241,000	231,399,000	284,999,000	290,456,000
	Postes. . . .	Taxes postales	6,866,000	19,760,000	20,907,000	21,498,000	19,676,000
		Autres recettes	237,000	912,000	»	»	»
			7,103,000	20,672,000	20,907,000	21,498,000	19,676,000
Impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères.			»	5,963,000	31,760,000	34,174,000	36,070,000
Télégraphie privée.			»	1,600,000	1,777,500	2,370,000	2,370,000
TOTAUX GÉNÉRAUX.			83,915,000	394,768,481	570,589,570	638,705,437	663,679,074

La surcharge d'impôts, depuis 1871, s'élève donc à près de 700 millions. Mais il faut remarquer qu'elle affecte de préférence les impôts et revenus indirects qui représentent à eux seuls les six septièmes de ces impôts. Nous ne discuterons pas ici la question du meilleur mode d'imposition, les circonstances qui ont accompagné l'origine des nouveaux impôts n'ayant pas laissé toute liberté de frapper les contributions directes chargées éventuellement de dépenses considérables, telles que celles des gardes nationales mobilisées; nous nous contenterons de faire remarquer que les augmentations maxima portent sur le revenu tiré du demi décime sur les droits d'enregistrement, des droits sur les marchandises diverses, des droits de circulation et de consommation des liquides, et enfin de l'impôt de 5 p. 100 sur la petite vitesse (plus de 6 millions de 1874 à 1875). Il est vrai que le rendement de certains impôts a diminué : nous citerons entre autres celui du dixième perçu sur les chemins de fer, lequel n'a pas été relevé d'une façon distincte dans le tableau ci-dessus, mais qui est la cause principale de la récente diminution des recettes des contributions indirectes placées sous les rubriques *autres recettes*. Il est vrai qu'il ne s'agit peut-être ici que d'un retard dans la perception.

En résumé, si l'on admet que le revenu du deuxième semestre de 1875 sera égal à celui du premier, et nous avons dit les motifs sur lesquels s'appuie cette hypothèse, il y a lieu de croire que 1875 offrira sur 1874 une plus-value d'environ 25 millions, au point de vue des nouveaux impôts.

L'importance toute particulière qu'ont prise les revenus indirects nous engage à donner ici le tableau complet du produit des impôts indirects de 1872, 1873, 1874 et 1875, en faisant observer que les chiffres de 1875 ont été obtenus en doublant les résultats du premier semestre. En outre, nous croyons utile de rapprocher ces années de l'année 1869 qui nous servira de terme de comparaison.

NATURE des impôts.	REVENU DES IMPÔTS INDIRECTS EN 1869.	1872.	1873.	1874.	1875.
Enregistrement et timbre.	456,983,648	571,212,000	561,841,000	582,556,000	599,174,000
Douanes et sels.	144,612,874	181,571,000	257,209,000	222,384,000	244,804,000
Contributions indirectes.	660,358,787	771,599,000	879,059,000	947,659,000	970,460,000
Postes.	94,628,617	108,595,000	110,591,000	112,891,000	102,412,000
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	1,356,583,926	1,632,977,000	1,808,700,000	1,865,490,000	1,916,350,000

La plus-value des revenus indirects serait, à la fin de 1875, de 560 millions sur 1869. Il en résulte que les anciens impôts, de même que les nouveaux, sont en voie d'augmentation. Cette augmentation porte surtout sur les douanes et sels et les contributions indirectes. Les postes seules sont en diminution.

Quoi qu'il en soit, le budget se trouve lourdement chargé et les plus-values deviennent nécessaires en ce sens surtout, qu'on pourra, avec leur aide, décharger certaines charges indirectes trop onéreuses. Il n'y a pas lieu de songer à un mode quelconque d'amortissement, le remboursement de l'emprunt fait à la Banque primant toute préoccupation de ce genre.

Voyons maintenant comment s'établit le budget de 1876, et d'abord rapprochons les chiffres du rapport que nous analysons de ceux contenus dans le projet de loi de l'exercice de 1876, présenté par le Ministre des finances, le 11 mai 1875 :

Projet de loi. . .	Recettes probables. .	2,573 millions	différence. .	4 millions
	Crédits demandés . .	2,569 —		
Budget.	Recettes probables. .	2,575 —	différence. .	5 —
	Dépenses.	2,570 —		

L'excédant des recettes sur les dépenses devient de 5 millions au lieu de 4 millions, mais là n'est pas le véritable intérêt. On verra, en effet, ci-dessous que les recettes nouvelles demandées à la Chambre ne présentent plus qu'un chiffre de 16,700,000 fr., tandis que dans le projet de loi de 1875 elles s'élevaient encore à 53,200,000 fr. Les 36,500,000 fr. de différence se décomposent ainsi : 7,200,000 fr. que l'on pourra obtenir par des mesures purement administratives, et 29,300,000 fr. qui représentent le produit des dernières lois votées. Rappelons ici que l'Assemblée est déjà saisie de trois projets d'impôts frappant le sucre, la bière et le vinaigre.

Dans le tableau suivant, les évaluations proposées et les crédits demandés pour 1876 sont rapprochés des évaluations adoptées et des crédits accordés pour 1875 :

BUDGET DE 1876.

Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS proposées pour 1876.	ÉVALUATIONS adoptées pour 1875.	DIFFÉRENCE pour 1876.
Revenus ordinaires.	Contribut. directes et taxes spéciales assimilables . .	407,408,700	403,674,694	3,734,006
	Domaines	13,330,315	12,628,940	701,375
	Forêts.	38,064,680	38,064,680	»
	Impôts et revenus indirects.	1,949,183,705	1,927,311,000	21,872,705
	Impôt de 3. p. 100 sur les revenus des valeurs mobilières.	35,174,000	31,760,000	3,414,000
	Télégraphie privée. . . .	16,580,000	16,500,000	80,000
	Produits universitaires. .	4,352,347	4,413,610	— 61,263
	Produits des revenus de l'Algérie.	23,708,100	22,456,400	1,251,700
Service des pensions civiles		17,623,000	15,628,000	1,995,000
Produits divers du budget		49,403,735	47,523,300	1,880,435
Mesures financières soumises à la sanction de l'Assemblée		16,700,000	25,440,000	— 8,740,000
Versements à faire par.	la Société algérienne. . .	3,500,000	3,500,000	»
	la Banque de France. . .	»	40,000,000	—40,000,000
	Totaux	2,575,028,582	2,588,900,624	—13,872,042

Dépenses. (Ministères et services.)

	CRÉDITS demandés pour 1876.	CRÉDITS accordés pour 1875.	
Dette publique et dotations.	1,182,312,281	1,223,199,474	—40,887,193
Ministères : Justice	33,690,890	33,807,473	— 116,583
Affaires étrangères	11,255,500	11,255,500	»
Intérieur (y compris gouvernement génér. de l'Algérie)	113,040,392	105,976,049	7,064,343
Finances (service général).	20,158,150	19,956,950	201,200
Guerre	500,037,115	493,776,321	6,260,794
Marine, colonies.	165,893,496	158,904,465	6,989,031
Instruction publique, etc. .	97,189,390	96,852,514	336,876
Agriculture et commerce. .	18,404,100(1)	17,063,040	1,341,060
Travaux publics.	161,130,138	176,949,219	4,180,919
Frais de régie, perception, etc.	249,107,023	247,902,849	1,204,174
Remboursements et restitutions, non-valeurs	17,782,000	19,143,900	— 1,361,900
	2,570,000,475	2,584,787,754	—14,787,279

Terminons par quelques mots sur les différences que présentent les évaluations des recettes et des dépenses.

Recettes. — C'est toujours sur les impôts et revenus indirects que porte la différence maximum d'évaluation en plus. Ce fait tient à diverses causes. En dehors du retour de l'année bissextile, qui représente un supplément de recettes de près de 5 millions, l'augmentation de certains droits fixes de 1874 (année qui a servi de base aux évaluations du budget de 1876) paraît certaine, vu l'époque tardive à laquelle avait eu lieu leur exercice en 1874 (trois mois et même six mois après le commencement de l'année). D'autre part, il faut tenir compte de l'accroissement de recettes qui doivent résulter des lois votées en 1875.

L'augmentation définitive des produits des impôts et revenus indirects est d'autant plus nécessaire que le rapport fait ressortir une diminution constatée sur les sucres de toute origine et dans ~~celui~~ des postes. En ce qui concerne les postes, la diminution prévue résultera de l'adhésion certaine de la Chambre aux vœux du congrès international de Berne, qui établit un nouveau tarif des imprimés, échantillons et papiers d'affaires transportés par la poste. Il s'agit pour nous de rapprocher notre tarif intérieur du tarif international en vigueur, sous peine de voir l'importance de nos transports se restreindre. Quant aux sucres, la loi actuellement à l'étude sur le mode de perception de l'impôt dans les raffineries permet d'espérer que leur produit se relèvera.

Les produits des forêts n'ont seuls éprouvé aucune modification. Les différences d'évaluation en moins ne concernent que les produits universitaires, pour une somme insignifiante; le montant des mesures financières proposées à l'Assemblée et enfin les versements à faire par la Banque; mais ce dernier chiffre n'est porté que pour ordre (2).

Dépenses. — Les évaluations en moins proviennent surtout de la dette publique. Dans les 40 millions notés ci-dessus, il faut compter 10 millions de moins provenant du compte de la Banque [voir la note (2)]. Quant aux différences en plus,

(1) Non compris 600,000 fr. pour l'exposition de Philadelphie, et qui ont été omis dans le rapport.

(2) 40 millions avaient été portés en 1876 à l'avoir de la Banque contre 200 millions à l'avoir de l'État. Ces 40 millions ont été supprimés en 1876, mais 150 millions seulement ont été portés à l'avoir de l'État (dépenses); différence définitive, 10 millions.

elles portent surtout sur les ministères de la guerre et de la marine, mais elles s'étendent à tous les ministères, à l'exception de celui de la justice, dont les dépenses ont diminué, et celui des affaires étrangères dont les dépenses sont restées stationnaires.

En résumé, les résultats comparatifs des budgets de 1875 à 1876 s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget.

	1876.	1875.	DIFFÉRENCE pour 1876.
Recettes.	2,575,028,582	2,588,900,624	—13,872,042
Dépenses.	2,570,000,475	2,584,787,755	—14,787,279
Excédant des recettes .	5,028,107	4,112,870	+915,237

La plus-value obtenue est peu sensible, mais la tendance accusée nous paraît bonne à faire ressortir: moins de recettes, mais encore moins de dépenses.

E. FLECHEY.